



# AVIS DE PROMULGATION

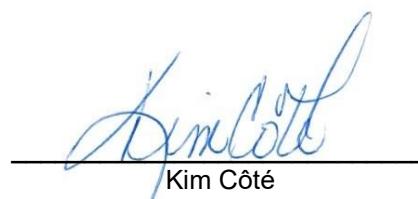
À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

**AVIS DE PROMULGATION** est donné de ce qui suit :

Le 8 décembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Disraeli a adopté le Règlement numéro 734 amendant le règlement numéro 719 relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 26 janvier 2026.

**DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 26<sup>È</sup> JOUR DE JANVIER 2026.**



---

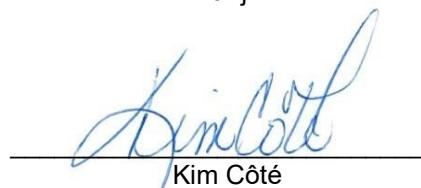
Kim Côté  
Directrice générale et greffière

---

***Certificat de publication***

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au [www.villededisraeli.ca](http://www.villededisraeli.ca) et affiché une copie à l'hôtel de ville, 26<sup>è</sup> jour du mois de janvier 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 26<sup>è</sup> jour du mois de janvier 2026.



---

Kim Côté  
Directrice générale et greffière